

**CONSEIL MUNICIPAL**  
*Jeudi 15 Février 2018 à 18 H 30*  
*au Grand Salon de l'Hôtel de Ville*

**ORDRE DU JOUR**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**  
**du Conseil Municipal du 21 Décembre 2017**

**1 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS**

**En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 mars 2014, complétée par la délibération du 15 décembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :**

**⇒ A l'Etablissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4°) :**

- Avec la Société DEVERS, pour les travaux de sécurisation de la paroi rocheuse de la Carrière Collot.
- Avec la Société BOLMONT, pour la fourniture d'une cuve d'arrosage.
- Avec la Société SUEZ Eau France, pour la mise en conformité des captages d'eau d'Uzéfaing et de la Gravelle.
- Avec le Cabinet Serge DOR, pour des inspections de murs de soutènement sur la commune.
- Avec la Société MENIL RENOV', pour la mise en accessibilité du Centre Social de Bitola.
- Avec la Société TOP MINÉRAL, pour la fourniture de sable pour la réfection des greens au Golf.
- Avec les Sociétés DEKLIC et SOCOSPRINT, pour l'impression de pochettes destinées aux dossiers de presse, de panneaux de signalisation et du dépliant du Village de Saint-Nicolas, et de divers documents relatifs aux 10 ans de jumelage avec Novy Jicin.
- Avec les Sociétés GRANDBLAISE LEROY, SCREMIN, CONTITRADE pour la fourniture de fluides, pièces d'usures et pneumatiques pour l'entretien du parc automobile, et avec la Société CLEMENTZ Motoculture, pour la fourniture de pièces pour l'entretien de matériels d'espaces verts.
- Avec la Société LTBO, pour la maintenance du parc des ascenseurs et monte-charges.
- Avec la Société DE PÉDRINI, pour l'aménagement de columbariums dans les cimetières.

⇒ **À la création de régies comptables (alinéa 7°) :**

- Pour un avenant à l'acte de création de la régie d'avances de la Direction des Affaires Culturelles fixant le montant maximum de l'avance.

⇒ **Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :**

- Au profit du Cabinet d'Avocats WATBOT GERRIET, pour le règlement d'honoraires dans le cadre de la préemption de l'immeuble sis 15, Rue du Maréchal Lyautey.

⇒ **À l'exercice du droit de préemption (alinéa 15) :**

- Pour l'acquisition d'un fonds de commerce sis 10, Rue d'Ambrail, dans le cadre du projet de réaménagement de la Place de l'Atre et de ses abords immédiats et afin de favoriser la diversité commerciale sur ce secteur.

⇒ **À la demande d'attribution de subventions par tout organisme financeur (alinéa 26°) :**

- Après de la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (SOFIA), afin de favoriser le déroulement de l'action culturelle pour le Festival « Les Imaginales ».
- Après du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, Rue Abel Ferry.

## **2 – DIRECTION GÉNÉRALE**

### **2/1 – Lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le lancement opérationnel de la démarche d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), la convention correspondante et tout acte afférent à ce dossier.

### **2/2 – Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le retrait de la commune de Crainvilliers au sein du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.

### **2/3 – Dénomination d'une voie**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la dénomination de la voie ayant pour origine le Chemin de Cadet Rousselle et desservant le nouveau lotissement sis ZAC de Laufromont.

### **3 – AFFAIRES FINANCIÈRES**

#### **3/1 – Décision Modificative**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la décision modificative au budget consistant à retracer une renégociation d'emprunt et à divers ajustements.

#### **3/2 – Versement de subventions d'accompagnement**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions d'accompagnement pour la sous-location de salles dans le cadre des journées de location réservées par la Ville au Centre des Congrès.

### **4 – AFFAIRES TECHNIQUES**

#### **4/1 – Convention constitutive d'un groupement de commandes pour des travaux de marquages routiers**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, relative aux travaux de marquages routiers, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

#### **4/2 – Convention de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux Rue Abel Ferry**

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, la convention de maîtrise d'ouvrage relative à l'enfouissement des réseaux Rue Abel Ferry.

### **5 – AFFAIRES GÉNÉRALES ET ÉCONOMIQUES**

#### **5/1 – Cessions d'immeubles**

**5/1.1** – Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession d'un ensemble immobilier cadastré AB 391 sis 1, Place des Vosges, au profit de l'Association des Gîtes de France des Vosges.

**5/1.2** – Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession d'un ensemble immobilier cadastré AB 114 et AB 1003, précédemment à usage de foyer universitaire, sis 22-24, Quai des Bons-Enfants, au profit de Monsieur Khalid BOUZIANE.

## **6 – AFFAIRES SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE**

### **6/1 – Versement de subventions exceptionnelles aux associations sportives spinaliennes**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions exceptionnelles au profit des associations sportives spinaliennes suivantes :

- Football Club de la Vierge, pour un montant de 500 €
- Club de Patinage d'Épinal, pour un montant de 800 €
- Club d'Aviron d'Épinal, pour un montant de 500 €
- Club de Voltige Equestre d'Épinal, pour un montant de 4.500 €
- Ambition Spinalienne Omnisports, pour un montant de 3.000 €

### **6/2 – Convention de partenariat sportif**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de partenariat avec Monsieur Simon BLAISE, sportif de haut-niveau, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

## **7 – ANIMATION ET PROMOTION**

### **7/1 – Convention de partenariat**

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec « R & G productions » une convention de partenariat dans le cadre du tournage de l'émission « Midi en France », Place des Vosges, qui s'est déroulé le 7 février 2018.

### **7/2 – Versement de subventions**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions d'accompagnement pour la location de salles au Centre des Congrès ou de matériel aux associations spinaliennes suivantes :

- Association Des Amis de l'Italie, pour l'organisation de la Fête de la Befana qui s'est déroulée le 14 janvier 2018, pour un montant de 1.344 €.
- Comité d'Intérêt de Quartier Épinal Saut-le-Cerf, pour l'organisation d'un vide-greniers qui s'est déroulé le 4 février 2018, pour un montant de 1.853 €.

## **8 – AFFAIRES CULTURELLES**

### **8/1 – Conventions d'objectifs avec des associations culturelles spinaliennes**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le renouvellement de conventions d'objectifs avec des associations culturelles spinaliennes et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

### **8/2 – Festival « Les Imaginales »**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'organisation de la 17<sup>ème</sup> édition du Festival « Les Imaginales » qui se déroulera du 24 mai au 27 mai 2018 et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention pour cette opération et à signer tout acte afférent à cette manifestation.

## **9 – PERSONNEL**

### **9/1 – Recensement de la population – Fixation de la rémunération des agents recenseurs et du personnel d'encadrement**

Le Conseil Municipal est appelé à fixer le nombre et la rémunération des agents recenseurs et du personnel d'encadrement dans le cadre des opérations de recensement de la population.

### **9/2 – Convention relative à la Médecine Préventive**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention avec la société Ensemble Pour la Santé Au Travail (EPSAT) pour la mise à disposition d'un service de médecine préventive, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

### **9/3 – Tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la modification du tableau des effectifs.